



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 22 janvier 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point de situation autour des retraits-rappels volontaires des laits infantiles Nestlé et Lactalis en France

- **Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées ont été informés du retrait et rappel volontaire de certains lots de laits infantiles commercialisés par les groupes Nestlé et Lactalis. Ces retraits-rappels ont été engagés à l'initiative des entreprises concernées.**
- **Les services de l'État, en lien étroit avec leurs agences, restent pleinement mobilisés et assurent un suivi renforcé de la situation. Ils veillent à la bonne mise en œuvre des mesures prises par les opérateurs du secteur du lait infantile, dans le cadre de cette alerte dont l'évolution fait l'objet d'une surveillance continue.**

En décembre, des autocontrôles de Nestlé ont permis d'identifier la présence de la toxine céréulide dans un lot de lait infantile non commercialisé, produit par une usine des Pays-Bas. Un premier retrait-rappel d'autres lots produits par la même usine et susceptibles d'être contaminés a alors été lancé.

Les investigations menées par l'exploitant sous la supervision des autorités compétentes ont permis d'identifier un ingrédient comme source de la contamination, une huile riche en acide arachidonique utile au bon développement des bébés, produite par un fournisseur chinois. Cette découverte a mené au retrait-rappel de nombreux autres lots de laits infantiles du groupe Nestlé, puis le 21 janvier, au retrait-rappel de lots de laits infantiles du groupe Lactalis.

A ce jour, l'ensemble des fabricants de lait infantile au niveau mondial, dès lors qu'ils ont eu recours à de l'huile riche en acide arachidonique de ce fournisseur, doit conduire une analyse de risque leur permettant d'évaluer la sécurité de chacun des lots de laits infantiles mis sur le marché.

Les services de la Direction générale de l'alimentation et des Directions départementales en charge de la protection des populations, en France, comme les autorités compétentes des autres pays concernés, assurent la supervision des mesures de gestion mises en œuvre par les exploitants du secteur du lait infantile dans cette alerte d'ampleur, qui reste évolutive.

La céréulide est une toxine susceptible d'entraîner principalement des troubles digestifs, tels que des vomissements ou des diarrhées. **À ce stade, il n'a pas été mis en évidence de lien de causalité entre la consommation des laits infantiles concernés et la survenue de symptômes chez des nourrissons.**

Les produits faisant l'objet de ces retraits-rappels sont listés sur le site RappelConso. Les personnes ayant acheté des produits issus des lots concernés sont invitées à ne plus les consommer et à suivre les recommandations indiquées sur les fiches de rappels.

En cas de survenue de symptômes digestifs persistants après la consommation de ces produits, il est recommandé de consulter un médecin en lui signalant cette consommation. En cas d'urgence, il convient **de contacter le 15**.

Les services de l'Etat sont, avec leurs agences, en étroite coordination et assurent un suivi renforcé de la situation.

Contact presse :

- Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire : ministere.presse@agriculture.gouv.fr
- Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées – Centre de crises sanitaires : alertes-presse@sante.gouv.fr